

Les informations, les votes et délibérations

Lors des réunions d'octobre à décembre 2008

AVIS SUR LE CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUISE

Le Président explique que la commune doit se prononcer par un avis favorable au CCDL. Il rappelle que ce dernier nous accorde des subventions supplémentaires pour des travaux planifiés dans la commune (changement de la porte de la cours d'école 25% /travaux de réfection de la salle du Foyer Rural 50%).

VOTE D'APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUISE (CCRG) -EXERCICE 2007

VOTE D'APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA CCRG –EXERCICE 2007

VOTE D'APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE LA CCRG –EXERCICE 2007

VOTE D'APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SIVOM DE LA REGION DE GUISE –EXERCICE 2007

PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET D'AMENAGEMENT DU BASIN VERSANT DU « RU DES FONDS »

Le président rappelle que cette demande correspond à une étude de marché pour contrôler le ruissellement des eaux pluviales passant par le territoire de Monceau sur Oise. Cette compétence à été confiée au SIABOA et le financement de ce type de projet doit se faire par toutes les communes qui sont concernées soit : *Crupilly, Malzy, Monceau sur Oise, Villers les Guise, Flavigny le grand et Beaurain, Guise et Lesquielles st Germain*. Toutefois il dénonce le mode de contribution (à l'hectare) pour un total de 1993,05€, il n'est pas adapté au pouvoir budgétaire de la commune. Le président propose l'ajournement de cette prise de délibération et demande au SIABOA de recalculer cette participation avec un prorata entre le nombre d'hectares et le nombre d'habitants.

PROPOSITION D'ACHAT DES COLIS DE NOËL POUR LE PERSONNEL DE COMMUNE

Le président propose cette année que la commune finance les colis du personnel de la commune et ce pour un montant maximum de 34€00.

MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA SOUS PREFECTURE DE VERVINS

Le président propose de voter une motion pour soutenir le maintien et les fonctions de la Sous Préfecture de Vervins.

INFORMATIONS :

Le président a présenté le devis d'un contrat de dératisation et d'entretien pour l'ensemble de la commune, celui-ci s'élève 1500€ HT, dépense qui ne peut malheureusement pas être envisagée avec la capacité financière de la commune.